

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATIONS

Le 22 janvier 2015, la Direction Départementale des Territoires du Gers, accompagnée du bureau d'études technique GEOPSHAIR qu'elle a mandaté, a présenté dans la salle des fêtes de Samatan l'état d'avancement des études d'élaboration des Plans de Prévention des Risques inondations (PPRi) sur les communes d'AURADE , BEAUPUY , CADEILLAN , CASTILLON SAVES , CAZAUX SAVES , CLERMONT SAVES , ENDOUFIELLE , ESPAON , FREGOUVILLE , GARRAVET , L'ISLE JOURDAIN, LABASTIDE SAVES , LAYMONT , LIAS , LOMBEZ , MARESTAING , MONBLANC , MONFERRAN SAVES , MONTADET , MONTAMAT , MONTEGUT SAVES , MONTPEZAT , NIZAS , NOILHAN , PEBEES , POMPIAC , PUJAUDRAN , PUYLAUSIC , SABAILLAN , SAINT LIZIER DU PLANTE , SAINT LOUBE AMADES , SAMATAN , SAUVETERRE , SAUVIMONT , SAVIGNAC MONA , SEGOUFIELLE , SEYSSES-SAVES , TOURNAN, constituant le bassin de la rivière Save.

Le PPRi est un document réglementaire de maîtrise de l'urbanisation et de la construction en zone inondable. Il est élaboré sous l'autorité du Préfet du département en associant les collectivités locales dans une démarche de concertation.

Ainsi, les maires des 38 communes, les syndicats de rivière, les services de sécurité civile, la chambre d'agriculture du Gers et le Centre Régional de la Propriété Forestière de Midi-Pyrénées ont été conviés à participer à cette réunion.

Il s'agit de la troisième rencontre dans la configuration «Comité de Pilotage» organisée à l'initiative de la DDT depuis le début de la procédure, lancée fin 2011.

La forte représentativité des élus montre qu'ils ont pris la mesure de la problématique inondations et de leurs conséquences sur la sécurité de nos concitoyens.

Au cours de cette réunion, les services de l'Etat ont dans un premier temps rappelé le déroulement de la procédure ainsi que les documents produits au cours des étapes précédentes : notes de présentation, cartographies des hauteurs d'eau et des vitesses d'écoulement, cartographies des aléas. Dans un deuxième temps, les éléments nouveaux de l'étude ont été présentés : cartographie des enjeux, cartographie du zonage réglementaire et du règlement associé.

Les organismes officiels (mairies, chambre d'agriculture et CRPF vont être consultés début mars 2015 pour émettre un avis sur les projets de PPRi. Ces projets seront ensuite soumis à enquête publique à la fin du premier semestre 2015. Les modalités de son organisation seront précisées prochainement par voie réglementaire.

Les personnes souhaitant obtenir plus d'informations sur ce dossier peuvent se rapprocher de leurs services administratifs communaux, considérés comme relais privilégiés.

